



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Dunkerque

Bureau du développement des
territoires et de l'environnement

**Arrêté portant renouvellement de la composition
du comité consultatif de la réserve naturelle nationale
de la Dune Marchand**

Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R.332-15 et suivants ;

Vu le décret n° 90-892 du 1^{er} octobre 1900 portant création de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand ;

Vu l'arrêté du 10 février 2005 fixant la composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand ;

Considérant que le mandat des membres désignés par l'arrêté préfectoral du 10 février 2005 modifié pour siéger au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand est arrivé à expiration ;

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder au renouvellement de la composition de ce comité ;

Considérant qu'il a lieu d'instituer un comité scientifique pour assister le gestionnaire de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Dunkerque et Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

Article 1^{er} - La composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand placé sous la présidence de Monsieur le Préfet ou de son représentant est renouvelée comme suit :

Représentants des collectivités territoriales concernées, des propriétaires et des usagers

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés	
Conseil Régional	M. Damien CAREME
Conseil Général	M. Alain VANWAEFELGHEM
Mairie de BRAY-DUNES (2)	Mme Claudine BIESBROUCK M. Jean-Claude MARTEEL
Mairie de ZUYDCOOTE	M. Johnny DECOSTER
Communauté Urbaine de Dunkerque	Mme Danièle THINON
Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres	Mme Annick JANSSENS (vice-présidente) M. Cédric BAREZ (responsable développement touristique)

Propriétaires	
Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres	M. Matthieu DELABIE, délégué

Usagers	
Agence d'Urbanisme et de Développement de la région dunkerquoise	M. Xavier CHELKOWSKI
Comité départemental de la randonnée pédestre	M. Alain GRIMBERT
Comité Régional d'Equitation	Mme Edith CUVELIER
Ligue Nord/Pas-de-Calais d'athlétisme	M. Philippe LAMBLIN

Représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	Mme Laure OLIVIER
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord ou son représentant,	M. Renaud DELAVAL
Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,	M. Pascal QUINTIN
Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant	M. Florian DIERENDONCK
Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,	M. Jean PASTERNAK
Groupement de Gendarmerie de Lille	M. le Commandant ou son représentant

Représentants d'associations de protection de la nature et personnalités scientifiques qualifiées et partenaires de gestion

Présidente de la fédération Nord-nature ou son représentant,	M. Jean SENAME
Directeur du Conservatoire Botanique National de Bailleul ou son représentant,	Mme Françoise DUHAMEL (titulaire) M. Christophe BLONDEL (suppléant)
Président de l'Association de Défense du Littoral Flandres-Artois ou son représentant,	M. Jean SENAME
Présidente du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Flandre Maritime ou son représentant	Mme Armelle ROFIDAL
Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord/Pas-de-Calais ou son représentant	M. Gérard VERMERSCH (représentant le Président)
Présidente du Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine Naturel ou son représentant,	Mme Françoise DUHAMEL
Président d'Eco Flandres ou son représentant	M. François CONSTANT
Présidente de l'Association ADELE ou son représentant	Mme Huguette FLAMENT

Article 2 - Le comité consultatif pourra entendre à titre consultatif toute personnalité ou tout représentant d'organisme qualifié susceptible de lui fournir des informations sur des questions relevant de sa compétence.

Article 3 - Les membres du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Leur mandat peut être renouvelé. Les membres décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés sont remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui des membres qu'ils remplacent.

Article 4 - Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues au décret n° 90-892 du 1^{er} octobre 1990 portant création de la réserve naturelle nationale.

Il est consulté sur le projet de plan de gestion. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière, à une formation restreinte.

Article 5 - Afin d'assister le gestionnaire de la réserve naturelle et le comité consultatif, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel est désigné pour tenir lieu de conseil scientifique de la réserve.

Il est consulté sur le plan de gestion et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand.

Fait à Lille, le 07 MARS 2012

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Marc-Etienne PINAULT